



Associé SARL défaillant

Par **juju1970**, le **27/03/2020 à 11:40**

Bonjour,
Je suis associé gérant dans une SARL à 50%,
Mon associé qui detient les autres 50% , ne donne plus signe de vie, ne repond ni à mes mails , ni à mes appels téléphoniques,
Je gere donc seul la société qui marche bien,
comment faire pour sortir mon associé, je ne peux pas lui racheter ces parts car il ne reponds pas à mes demandes et je n'ai pas de clause d'exclusion dans les statuts?
Cordialement

Par **nihilscio**, le **27/03/2020 à 12:59**

Bonjour,
S'il donne des signes de vie mais qu'il se désintéresse totalement de la société, il n'y a rien à faire.
S'il ne donne plus signe de vie, vous pouvez saisir le juge des tutelles afin de faire constater une présomption d'absence comme prévu à l'article 112 du code civil et de faire nommer un administrateur qui le représentera.